

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°26-36

L'an deux mille vingt six à 10h00

Le 3 juillet, à CHARLEVILLE MEZIERES

Date de convocation	26 juin 2026
Nombre de délégués :	
 Titulaires	53 Titulaires
 Suppléants	53 Suppléants
 Présents	32 Présents
 Votes par procuration	2 votes par procuration

Étaient présents :

M Francis ANNOULD	M Michel LALLEMAND
M Eric BACHELEZ	M Pascal LEPAGE
M Jean-Marie BARREDA	M Laurent MANTEAU
M Farid BESSADI	M Christophe MAROT
M Damien BLONDIN	M Damien MAYAUX
Mme Véronique CASTRONOVO (PV de M SERVAGI)	M Mickaël MERCIER
Mme Lydia CHARBONNIER	M Frédéric MENSER
M Samuel CHOINET	M. Michel NORMAND (PV de Mme JOSEPH)
M Pierre CORDIER	M Alain PANCHER
M Jean – Pierre CORVISIER	M Sébastien PAULET
M. Eric DAVIN	M Jean-Marie PIERRE
M Bruno FAUCHERON	M Boris RAVIGNON
Mme Pascale GAILLOT	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
M Mario GEIS	M Claude VALDENNAIRE
M Eric GILLARDIN	Mme Valérie WOITIER
M Dominique HAMAIDE	
Mme Dominique HUMBERT	

Objet de la délibération :

ANNULATION DE LA DELIBERATION 26/02

Résultat du vote
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°26-36

Objet de la délibération :

ANNULATION DE LA DELIBERATION 26-02

Par délibération 26/02 du 5 février 2026, le Comité Syndical avait approuvé la demande de renouvellement de l'emprunt relai de 2024 de 2,3M€.

Une fois connues les cotations proposées par le Crédit Agricole, le renouvellement du « prêt relai pour avance de FCTVA » a été validé par le Comité Syndical (délibération n°26/08 du 6 mars 2026).

Le contrôle de légalité nous informe que la délibération de février ne répond pas aux conditions de légalité car le budget n'était pas voté.

Il est donc proposé de retirer la délibération 26/02 du 5 février 2026.

**Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical :**

- **RETIRE et ANNULE la délibération n° 26/02 du 5 février 2026.**



Le Président de l'EPAMA

Monsieur Boris RAVIGNON